Mr et Mme Herbreteau

La Borie Neuve

24510 Val de Louyre et Caudeau le 16 septembre 2020

Monsieur le Maire,

Nous avons acquis à Saint Maurice, les parcelles n°9 et 10 section E portant une construction répertoriée dans le dossier des anciennes maisons et granges.

L’eau, l’électricité, le téléphone et la voirie sont existantes.

Agriculteur ayant l’exploitation sur place, nous envisageons de bâtir notre résidence principale.

Après renseignements, les services urbanismes du Grand Périgueux nous ont informés que la zone était passée en AP.

Nous comptons sur la bonne compréhension des services de l’urbanisme afin d’obtenir satisfaction sur ce dossier et vous demandant Monsieur le Maire d’intervenir auprès des services concernés afin que cette zone puisse être constructible pour notre maison.

Cordialement.

Lionel et Angélique Herbreteau